



Accident non responsable sans assurance

Par **Oihana**, le **21/11/2019** à **13:30**

Bonjour je suis au prud hommes avec mon employeur pour travail dissimulé et mes salaires. J'ai eu du retard sur mon assurance voiture. J'ai payé ce retard et l'assurance me quand même résilié hier j'ai été victime d'un accident. J'étais arrêtée à un feu et une personne m'est rentrée dedans. Ma voiture est fichue et j'ai quelques dommages corporels et la voiture devant moi a un peu de dégâts. Je comptais prendre mon assurance le 5 décembre quand je touchais mon rsa qui remplace mon salaire en attendant le résultat des prud hommes. La oursins est à 100 pour cent responsable avec la voiture de son entreprise. Qu'est ce que je rosie. Je précise qu'elle n'a pas appelé les secours ni la gendarmerie alors que je lui avais demandé et qu'elle ne pas fait le constat. Elle s'en fout apparemment et je pense qu'elle était au téléphone

Par **youris**, le **21/11/2019** à **14:19**

bonjour,

si je comprends bien, vous rouliez sans assurance et vous avez eu un accident non responsable.

vous pouviez vous même appeler la gendarmerie ou remplir un constat amiable même si votre adversaire refusait de le signer .

avez-vous conservé les coordonnées de l'autre véhicule ?

*L'article [L 324-2 du code de la route](#) dispose que la conduite sans assurance est un délit et peut être puni en tant que tel d'une **amende** de 3 750 €. Cette amende, prononcée par le tribunal, peut être assortie de peines complémentaires comme la suspension ou l'annulation du permis, avec l'interdiction de le repasser et la confiscation du véhicule.*

source: <https://www.economie.gouv.fr/particuliers/risques-conduire-sans-assurance>

comme vous n'êtes pas assuré, vous devez faire vous-même les formalités auprès de votre adversaire pour être remboursé des dommages causés à vous et à votre véhicule.

salutations

Par **Oihana**, le **21/11/2019** à **14:31**

Merci beaucoup pour votre réponse J'ai ses coordonnées et la voiture de devant comme témoin. Elle reconnaît tout sauf qu'elle était au téléphone mais ne sait pas sur je ne suis pas assurée. Qu'est ce que je risque ? Est ce que c'est moi qui doit faire le constat avec la voiture de devant ? Cordialement